

Commandez Tous
LE BOCK MEYERBEER
35, Rue Meyerbeer
ROUBAIX
Téléphone 421 et 2471

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS
Nord et limitrophes..... 3 mois: 17.00; 6 mois: 32.00; 1 an: 60.00
France et Belgique..... 3 mois: 18.00; 6 mois: 34.00; 1 an: 64.00
Union postale..... 3 mois: 20.00; 6 mois: 36.00; 1 an: 68.00

REDACTION-ANNONCES
ROUBAIX: 71, Grande-Rue. Tél. 34 et 1906. Inter. 6.
TOURCOING: 33, rue Garat. Tél. 37.
Chèques postaux 87 Lille.

Malgré la Hémorragie
MAMAN LOUISE
VEND:
Garde-Robe 300 fr.
Lil. les 400 coup. 2 p. 150 fr.
Lil. métallique 85 fr.
Table de nuit marbre 84 fr.
Baign. L. XIV XV 67 fr.
Chaise paille blanche 22 fr.
Fauteuil en bois vel. 80 fr.
Tous articles soignés garantis

MAMAN LOUISE
se trouve au
179, Rue de Lancy, 179
ROUBAIX
(Arrêt par O à sa porte)

BILLET PARISIEN

Le budget devant le Sénat

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 3 MARS (Midi).

La loi de finances, votée par la Chambre, a été déposée cet après-midi au Sénat, qui a décidé immédiatement le renvoi à sa Commission des finances.

Quel que soit leur désir d'aller vite, les sénateurs ne veulent pas voter le budget les yeux fermés. L'œuvre hâtive et cahotique qui leur parvient du Palais-Bourbon exige de leur part un examen approfondi. Il semble donc que l'étude de la Commission prendra un minimum de quinze jours. Quant à la discussion publique, elle s'étendra vraisemblablement au-delà du mois de mars. Dans ces conditions, il paraît à peu près impossible que le budget soit définitivement voté avant Pâques, d'autant plus que les modifications que le Sénat ne manquera pas de lui faire subir exigent le vote et l'avis du projet entre le Palais-Bourbon et le Luxembourg.

La situation résultant d'un pareil retard est évidemment fort délicate. Le Gouvernement attend à bon droit à la hausse des changes et décidé à hâter le plus possible le vote de la loi de finances mais le Sénat ne saurait en aucun cas être rendu responsable de ce qui arrive. Il sait, aussi bien que le Gouvernement, tout l'intérêt qu'il y aurait à établir avant Pâques le budget de 1925. Cependant, il a trop conscience de ses responsabilités pour bécoter en un tournemain l'examen d'une loi qui présente des imperfections si flagrantes. Ce n'est pas la faute du Sénat, si elle est imputable au sein de l'esprit démocratique qui caractérise le parti socialiste: elle est le fruit d'une politique financière et économique qu'il ne saurait approuver. Cette politique aboutit à l'iniquité et à l'arbitraire; elle tend à inquiéter l'épargne, à paralyser les transactions commerciales et les initiatives industrielles.

Nombre d'articles du projet de loi seront supprimés ou modifiés par la Haute-Assemblée, au grand désespoir des castillistes militants qui poussent alors la Chambre à une attitude intransigente. En tout cas, s'il se produit à ce sujet un conflit entre les deux assemblées et si ce conflit s'étend encore le vote du budget, le Sénat qui luttera pour le bon sens contre la démagogie ne portera pas la responsabilité de ces nouveaux délais.

La majorité de la Chambre a fait, dans la loi de finances, l'application d'idées sectaires; or, sur le plan financier et économique, toute erreur risquerait d'être mortelle. C'est le rôle du Sénat d'opposer aux entreprises périlleuses des partis l'intérêt permanent du pays.

LES CHANGES

	Lundi	Mardi
Livre	93 70	94 20
Dollar ..	19 845	19 725
Belgique.	98 50	99 225

LES ARMEMENTS DU REICH

La conférence des Ambassadeurs demande un nouveau rapport

Paris, 3 mars. — La conférence des ambassadeurs dans sa réunion de ce matin, au ministère des Affaires étrangères, sous la présidence de M. Jules Cambon, a pris connaissance du rapport de la commission militaire interalliée de contrôle à Berlin ainsi que de l'avis du comité interallié de Versailles.

La conférence a été unanime pour demander au comité interallié de Versailles de réviser certains points de leur rapport en vue d'établir exactement la gravité des déficits relevés à la charge de l'Allemagne. Elle leur a demandé également de faire connaître les suggestions qui leur paraissent de nature à assurer le désarmement de l'Allemagne conformément aux traités.

Le comité de Versailles fera donc un nouveau rapport qui sera soumis à la prochaine séance de la conférence la semaine prochaine. Le « Temps » a écrit savoir que la publication du rapport de la Commission de contrôle et de ses volumineuses annexes, ainsi que des conclusions du Comité de Versailles, est dès à présent décidée.

LE PROTOCOLE DE GENÈVE

Le Cabinet britannique décide que neuf articles du pacte sur seize sont inacceptables

Londres, 3 mars. — Le Cabinet britannique a examiné le rapport du Comité de défense impériale sur le protocole de Genève. Un n'est pas encore arrivé à une conclusion définitive, quant à l'ensemble du protocole, mais le Cabinet aurait décidé que neuf articles sur seize sont inacceptables et que quelques-uns des sept autres appellent des modifications plus ou moins importantes. Il est vraisemblable que M. Chamberlain donnera, à cet égard, quelques précisions, au cours du débat de politique étrangère qui aura lieu jeudi, aux Communes, sur l'initiative du parti libéral.

L'évêque de Grenoble suspend la célébration du culte dans une commune

Grenoble, 3 mars. — La commune de Sassenage, chef-lieu de canton important, au environs de Grenoble, est privée depuis le 1^{er} mars de l'exercice du culte. Le conseil municipal avait décidé de porter de 155 à 300 francs le prix de location annuel du presbytère, mais l'évêché s'est opposé énergiquement à cette modification du bail ancien.

UN ANCIEN MINISTRE ALBANAIS ASSASSINÉ A BARI

Bari, 3 mars. — Le nommé Bolton Stamola, né à Durazzo, a été de trois coups de revolver, M. Caracucci, ancien ministre des Finances d'Albanie.

Dettes interalliées

D'IMPUDENTES RECLAMATIONS PEUVENT RÉVEILLER DE VIEUX COMPTES QUI DORMAIENT

Il y a des Américains qui s'ébahissent à réclamer à la France le paiement de ce qu'ils appellent la dette de guerre. Ce sont les mêmes qui veulent restituer aux Allemands les biens séquestrés.

Est-ce que nous ne connaissons que l'argent, plaçons-nous sur le terrain qu'ils ont eux-mêmes choisi. Répondons leur: La France ne ren e pas ses dettes, ni celles du cœur, ni les autres. Mais elle aime les comptes justes. Vous nous réclamez le prix de fournitures utilisées pour la guerre commune? Entendu; nous paierons. Seulement, comme vous enlèvez toute chose à prix d'or, nous vous préleverons la facture du « capital humain » (c'est une expression qui ne choque pas dans votre pays pratique) consommé en trop par la France pour cette même guerre commune. En trop, parce que d'autres ont été trop avares de ce capital-là. Ou bien, comme il est plus équitable, nous mettrons tout en commun. Et dans tous les cas, ce n'est pas la France qui sera redevable.

Et puis, il y a encore autre chose. En 1789, les Français sont venus vous aider à conquérir votre indépendance; ils vous ont donné des hommes et prêtés de l'argent. Mais, eux, la guerre gagnée, ils ont négligé de se faire rembourser cet argent.

Puisque vous ne les imitez pas et que vous nous réclamez le prix des fournitures faites par vous pour la guerre commune de 1914-1918, il est « correct » que nous vous réclamions l'argent prêté et dépensé par nous pour la lutte commune de 1789-1793.

Or, nous dit le journal « Le Rain », la France de Louis XVI et de La Fayette, pour aider les États-Unis à accéder à la liberté et à la recherche du bonheur, a dépensé pendant la guerre de l'Indépendance: 300 millions de livres.

ce qui, avec les intérêts capitalisés fait, au cours du jour, 1.830 milliards de francs. Voilà, chers amis, ce que la France est en droit de vous réclamer. Comme il vous sera aussi impossible de nous verser 1.830 milliards de francs, qu'il nous le serait de vous payer les 70 milliards que vous nous réclamez, le plus sage pour vous est de faire comme la France a fait après 1793: selon une expression que vos « sages » vous expliquent, « laissez tomber » ce que vous appelez la dette de guerre de la France.

Un préfet est accusé de délit financier

Paris, 3 mars. — M. Falsant, conseiller général et député de Saône-et-Loire, a adressé à M. Chautemps, ministre de l'Intérieur, une lettre dans laquelle il demande le déplacement de M. Villey, préfet de Saône-et-Loire. Il reproche au préfet d'avoir, au cours de la session extraordinaire du Conseil général de Saône-et-Loire, réuni pour l'examen de questions relatives à la construction de son second réseau de chemins de fer, dans la lecture d'un rapport dans lequel il voit figurer l'expression du définitisme financier et économique le plus complet.

Des bandits masqués à Toulon attaquent et dévalisent un bijoutier et sa femme

Toulon, 3 mars. — Le soir, les époux Lamacchi, bijoutiers, cours La Fayette, regagnaient leur domicile particulier, place de la Cathédrale.

Il s'éleva dans le couloir de la maison quand trois individus masqués et armés surgirent et les menaçant de revolvers, les obligèrent à leur remettre deux coffres contenant 30.000 francs de bijoux dont ils étaient porteurs.

Les agresseurs s'enfuyèrent ensuite, mais, peu après, on a pu arrêter un jeune homme porteur de l'un des coffres qu'il prétend lui avoir été confié par l'un des fuyards.

L'AGITATION COMMUNISTE

LES SUBSIDES DE MOSCOU AUX RÉVOLUTIONNAIRES BULGARES

Vienne, 3 mars. — La presse autrichienne déclare que les soviets auraient organisé dans les Balkans une nouvelle campagne de propagande révolutionnaire dont le centre serait en Bulgarie.

Selon ces journaux, les communistes bulgares auraient reçu une somme de 4 millions de roubles.

Le communiste français Treint est arrêté à Prague et puni de huit jours de prison

Prague, 3 mars. — A l'occasion de la conférence du parti communiste tchéco-slovaque, quatre étrangers ont été arrêtés. Parmi eux se trouve un Français, M. Albert Treint, qui a déclaré représenter l'Internationale communiste. Deux autres sont Allemands; le quatrième est Autrichien. Tous seront expulsés de Tchéco-Slovaquie.

M. Treint, dont les papiers n'étaient pas en règle, a été puni de huit jours de prison.

Deux condamnés à mort graciés

Madrid, 3 mars. — Deux condamnés à mort pour vol à main armée à la banque de Tarraspe, près de Barcelone, qui devaient être exécutés, dans la matinée, ont été graciés deux heures avant l'exécution.

Un incendie tragique à Strasbourg

TROIS PERSONNES CARBONISÉES DIX GRIÈVEMENT BLESSÉES
Strasbourg, 3 mars. — Un immeuble de Eischen, dans les faubourgs de Strasbourg, a été détruit la nuit, par un incendie. Trois cadavres carbonisés ont été retirés des débris et dix personnes, qui avaient tenté d'échapper au sinistre en se jetant par les fenêtres, ont été relevées grièvement blessées.

M. MILLERAND A MARSEILLE



L'ANCIEN PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE QUI EST ALLÉ A MARSEILLE DIMANCHE DE VAND, entouré de ses amis au banquet de Château des Fleurs.

La réforme administrative au Sénat

Paris, 3 mars. — La séance est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. de Selves.

La loi de finances
M. Clémentel, ministre des Finances, dépose le projet voté par la Chambre portant fixation des recettes pour l'exercice 1925, c'est-à-dire la loi de finances.

Les permissions agricoles
M. Gaillet (Haute-Savoie), dépose et lit un rapport fait au nom de la Commission de l'armée sur le projet de loi relatif aux permissions agricoles à accorder au cours de l'année 1925. Le rapport conclut à l'adoption du projet sans modification.

Le contrôle des lois d'assistance
Le Sénat adopte le projet organisant les services départementaux de contrôle des lois d'assistance.

LA RÉFORME ADMINISTRATIVE

Le projet soumis, en vue de la réforme administrative, au Sénat, est relatif à la création des Conseils d'Administration, ainsi qu'à diverses propositions concernant la réforme administrative.

M. Catala, rapporteur, fait un historique très documenté de la question, et déclare que la commission rejette à la fois le projet et les propositions. Elle soumet au Sénat un contre-projet de loi à l'initiative de M. Meunier, et supprimant les Conseils de Préfecture, hormis celui de la Seine, et ordonnant la dévolution contentieuse administrative aux tribunaux civils. Cette dévolution, explique-t-il, permettra la réalisation de la réforme heureuse que sera la suppression du tribunal des conflits.

Après des observations présentées par MM. Boivin-Champeaux et Marraud, la suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

Le Président fait connaître que MM. Castillard et Abel Lefèvre, sont élus chacun par 173 voix sur 174 votants, membres de la Commission de répartition des subventions aux communes pour les sapeurs-pompiers et le matériel d'incendie.

Séance vendredi 6 mars, à 15 h. La séance est levée à 18 h. 30.

LES FUNÉRAILLES DU PRÉSIDENT EBERT

M. DE MARGERIE REPRÉSENTE LA FRANCE
Paris, 3 mars. — Le président de la République a chargé M. de Margerie, ambassadeur de France, de le représenter aux obsèques du président Ebert, en qualité d'ambassadeur extraordinaire.

LES ARMEMENTS SECRETS DE L'AUTRICHE

DECOUVERTE DE MATÉRIEL DE GUERRE
Vienne, 3 mars. — La Commission militaire interalliée de contrôle continue à faire en Autriche des découvertes de matériel de guerre.

A Blumau, dans la grande fabrique de poudre qui, jadis, ravitaillait l'armée de la monarchie, on a trouvé 10.000 bombes remplies de gaz asphyxiants.

Les officiers italiens de la Commission de contrôle, qui travaillaient d'accord avec leurs collègues français et anglais, ont découvert samedi à Sinneringheld, dans une cave soigneusement fermée, 2.000 fusils, 34 obus, 200 cartouches et une foule d'autres objets de matériel de guerre.

Ces découvertes causent une impression d'autant plus pénible, que l'on trouve, il y a quelques semaines seulement, une quantité de matériel de guerre capable de remplir 200 wagons.

DES CAMBRIOLEURS OPÈRENT A MONTMARTRE

Se saisissent 50.000 francs de marchandises et un coffre-fort vide
Paris, 3 mars. — Un nouveau cambriolage a été commis la nuit à Montmartre, avec une audace exceptionnelle. Des individus ont pénétré dans les magasins de M. Georges Bloch, commerçant en bijoux, 9, rue des Coillages. Ils ont enlevé un certain nombre de marchandises et un coffre-fort complètement vide.

La contagion de l'exemple
New-York, 3 mars. — Un médecin de Deser (Colorado), s'est constitué prisonnier. Il a déclaré avoir tué sa fille, âgée de trente-huit ans, qui, paralysée depuis sa jeunesse, souffrait depuis un mois de douleurs terribles.

LE TREMBLEMENT DE TERRE AU CANADA

SEPT PERSONNES TUÉES

On mande de Québec que le tremblement de terre aurait coûté la vie à sept personnes qui auraient été tuées par la chute de matériaux.

ET TROIS FEMMES MORTES D'ÉMOTION
Québec, 3 mars. — Le tremblement de terre a causé la mort de trois femmes, par suite de l'émotion éprouvée.

Il a causé plusieurs incendies dont l'un a détruit, en partie, le collège de Pocaterra.

LES DÉGÂTS MATÉRIELS
L'église catholique de la baie Saint-Paul, à l'est de Québec, s'est en partie effondrée et plusieurs personnes ont été blessées.

Le bureau de douanes à Québec et les murs des maisons le long de la rivière ont été léchés.

L'église Saint-Étienne, à cinquante milles à l'est de Québec, sur les bords du Saint-Laurent, s'est effondrée samedi au premier choc, peu après la sortie des protestants.

UN FAIT CURIEUX

Un signal à Ottawa un fait curieux: l'édifice du Victoria Museum, qui, depuis de longues années s'effondrait graduellement dans le sol et causait de l'inquiétude aux architectes, s'est trouvé, grâce au tremblement de terre, solidement établi sur ses fondations.

LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

DEUX AUTOS SE RENCONTRENT EN FORÊT DE FONTAINEBLEAU

Une jeune fille de vingt-trois ans est tuée, deux de ses compagnons sont blessés
Fontainebleau, 3 mars. — A l'intersection de la route royale et de la route d'Arbonne, en forêt de Fontainebleau, une auto allant à vive allure a violemment heurté l'arrière d'une autre voiture à conduite intérieure.

Le choc provoqua le capotage de la première automobile.

Les personnes qui l'occupaient, au nombre de quatre, furent projetées à terre et l'une d'elles, une jeune fille de 23 ans, Mlle Jeanne Bellamy, fut tuée sur le coup. Ses compagnons d'excursion furent peu grièvement atteints. M. Jean Mangin, 18 ans, qui tenait le volant, avait la clavicule gauche cassée; son père, M. Charles Mangin, comptable, 11, boulevard Richard Lenoir, à Paris, a reçu des contusions.

L'autre auto dérapa sur une centaine de mètres et sortit de la collision avec la roue gauche cassée. Les occupants sortirent heureusement indemnes de cette collision.

UNE AUTO TOMBE DANS UN ETANG

Un noyé
Dorignies, 3 mars. — Au cours de la nuit, M. Desbordes, chauffeur, rue d'Antony, 50, à Limoges, était parti en automobile accompagné de M. Chassaing, âgé de 60 ans, représentant de commerce, domicilié rue Victor-Chabot.

En arrivant à Mézières-sur-Issoire, dans un tournant dangereux, l'automobile dérapa et tomba dans l'étang de la Côte. Pris sous la machine, M. Chassaing s'est noyé.

M. Desbordes a pu être secouru après être resté plus de deux heures dans l'eau et se maintenant à une branche d'arbre.

Une réunion du Groupe parlementaire colonial

La question de la laine et du coton
Paris, 3 mars. — Le groupe parlementaire colonial s'est réuni sous la présidence de M. Henry Simon, pour entendre une communication de M. Louis Prost, député, membre du conseil supérieur des Colonies, de retour de sa mission en Afrique occidentale française.

M. Prost a indiqué quel avait été le but de son voyage avec le docteur Voronoff. Il s'agit de la question de la laine et du coton, qui préoccupent à si juste titre nos usiniers du Nord.

M. Prost, a indiqué en ce qui concerne la laine, qu'on arrivera dans un délai très rapproché, si l'on veut bien mettre en pratique les enseignements qui ont été émis par lui et le docteur Voronoff, à un rendement supérieur d'un tiers, au rendement actuel des croisements qui ont donné déjà des résultats, et la grosse animalerie partira cette année.

En ce qui concerne le coton, M. Prost préconise la culture du coton indigène. C'est en encourageant cette culture, qu'on arrivera à un résultat fructueux; car la culture du coton irrigué ne peut pas se faire sur une grande échelle, en raison du prix des installations et malgré tous ses efforts, la Société qui s'occupe de la culture au Niger, ne peut songer à approvisionner à elle seule, toutes nos usines du Nord.

Quant au projet de construction d'un canal latéral au Niger, il n'est pas encore prêt d'être réalisé.

M. Henry Simon a vivement félicité M. Prost pour les heureux résultats de son voyage, et l'intérêt de sa communication.

La séance s'est terminée sur diverses observations présentées par MM. Outrey, Accambay, Candace, Roux, Freyslaeng, Maître, etc.

A la Commission de l'Ecole unique

Paris, 3 mars. — La Commission de l'Ecole unique, après avoir étudié le moyen de réalisation d'un enseignement primaire unique, a consacré plusieurs séances à envisager les méthodes de sélection indispensables pour assurer le meilleur recrutement aux établissements du deuxième degré.

Elle a émis le vœu que le certificat d'études primaires soit axé pour l'entrée dans tous les établissements secondaires, primaires supérieurs. Mais, afin de permettre l'accès plus rapide des lycées ou écoles primaires supérieures aux enfants précoces, elle a demandé que des dispenses d'âge, au maximum d'une année, puissent leur être accordées.

En outre, elle a exprimé le désir de voir modifier les épreuves du certificat d'études primaires: les épreuves propres à relever les aptitudes ou tendances intellectuelles seraient ajoutées à celles qui ont pour but de contrôler les connaissances acquises.

LE BUDGET DE 1925

Recettes 34.183 millions
Dépenses 34.140 millions

Paris, 3 mars. — De l'Agence Havas: La Chambre des députés a voté le budget de l'exercice 1925, dans la nuit de samedi à dimanche. Dès maintenant il est possible de dresser les lignes générales de la politique de la France, en matière budgétaire.

La Chambre a définitivement renoncé à la double budgétisation; tous les dépenses de l'Etat sont désormais groupées dans un seul compte et présentées dans un document unique, sans appel à l'impôt. Le budget est, en 1925, pour la première fois, depuis la guerre, transmis au Sénat en rigoureux équilibre.

Tel qu'il a été voté par la Chambre, les chiffres du budget ressortent: Pour les dépenses, à 34.140 millions. Pour les recettes à 34.183 millions, soit un excédent de recettes de 43 millions.

Pour la plus grande partie, l'augmentation des crédits est seulement apparente, puisque elle est due à la fin ou des deux budgets. Le retour à l'unité budgétaire a eu, en effet, pour conséquence, le transfert des dépenses relatives aux pensions et à la reconstruction des R.L. du budget spécial, qui est supprimé, au budget général qui s'en est trouvé accru.

Le budget prévoit, par ailleurs, une augmentation de certaines dépenses résultant notamment de l'adaptation du coût de la vie des pensions et des traitements de fonctionnaires qui n'auraient pu sans inconvénient, être maintenues aux taux anciens, fixés en 1919.

Malgré son désir de modifier la répartition de dépenses fiscales, dans un sens plus conforme aux facilités contributives réelles des redevables, la Chambre, d'accord avec le Gouvernement, a cru devoir limiter strictement, cette année, les dégrèvements fiscaux portés sur les lignes essentielles du système fiscal. Elle s'est attachée à poursuivre la fraude et l'évasion fiscales, de façon à assurer aux impôts existants le maximum de rendement et à trouver, sans, avec le minimum de taxes nouvelles, les ressources nécessaires.

Enfin, pour la première fois, la Chambre a pu ratifier l'inscription dans les recettes budgétaires de l'exercice 1925, d'un versement de l'Allemagne, au décaissement d'un milliard 200 millions de francs.

La Chambre a inscrit dans le projet du budget et voté diverses dispositions instituant un Office national de rachat et d'amortissement pour les diverses valeurs du Trésor.

Sur les trente-quatre milliards de dépenses budgétaires pris de dix-neuf milliards et demi représentant, en effet, les arrérages de la dette publique, la réduction de cette charge par la voie régulière de l'amortissement, est la condition essentielle de retour à une situation budgétaire normale.

L'amortissement doit exercer sur les cours des valeurs du Trésor, un effet direct et ramifier ainsi le crédit public.

LE PROBLÈME DE SÉCURITÉ

La part de l'Allemagne dans les pourparlers de ces derniers temps

Berlin, 3 mars. — Un communiqué officiel déclare que les informations, venues dans la presse allemande, au sujet de démarches faites par l'Allemagne dans la question de la sécurité reposent en grande partie sur des combats.

En réalité, des entretiens diplomatiques ont eu lieu, ces dernières semaines, dans les capitales, sur cette question et sur d'autres problèmes politiques.

A cette occasion, il a été déclaré du côté allemand que le Gouvernement du Reich était disposé à collaborer positivement à la solution de la question de sécurité. Ainsi que le déclarait le reste publiquement M. Luther, les gouvernements alliés ont été mis au courant des bases dans lesquelles cette solution pourrait être trouvée. Suivant le point de vue du Gouvernement allemand, il ne s'agit pas de propositions allemandes définitivement formulées, mais seulement d'une discussion sur les possibilités qui pourraient être envisagées. Les discussions se poursuivent, mais n'ont pas encore abouti à un accord, mais n'est pas passés avancées pour qu'on puisse parler de brevets déterminés, d'un pacte de garantie ou de négociations à cet égard.

LES OBSEQUES DES HEROS DE LA ROCHELLE

La Rochelle, 3 mars. — Au milieu d'une affluence considérable et avec le concours des autorités civiles et militaires et des corps élus, ont été célébrées les obsèques des cinq marins du canon de sauvetage « Commandant Viorr », morts victimes de leur dévouement, dans le naufrage du « Christina-Buda ».

Plusieurs discours ont rendu hommage aux héros disparus.

LE CONGRES CATHOLIQUE DU DIOCESE DE PARIS

Paris, 3 mars. — Après avoir étudié hier le champ d'action qui s'offre à l'apostolat, le Congrès diocésain s'est occupé aujourd'hui des ouvriers. M. le chanoine Louit, curé de Saint-François de Sales, a dit dans un rapport le besoin urgent de l'aide laïque.

M. l'abbé G. de Boisjean, curé de Sainte-Geneviève d'Assinies, a exposé les grandes lignes de l'apostolat laïque.

Le cardinal Dubois qui présidait, a félicité et encouragé chacun à poursuivre ses efforts.

UN JEUNE ESCROC CONDAMNÉ PAR LES ASSISES DE LA SEINE

Paris, 3 mars. — La Cour d'assises de la Seine vient de juger, cet après-midi, un jeune homme de 23 ans, Roger Vermet, né le 13 janvier 1902, à Sables-Ouvrière (Aveyron) employé auxiliaire des postes, qui prétend de ses fonctions de convoyeur dans l'exercice de Paris-Calais, pour dérober les billets de banque français et étrangers contenus dans les lettres portant la mention « lettres déclarées » et qu'on lui confiait. Roger Vermet était approprié plus de 180.000 francs, dépensés avec une jeune femme.

La Cour d'Assises a condamné Vermet à cinq ans de prison avec sursis.